

# Estimation du salaire minimum d'un alternant inscrit en Licence Professionnelle

## Contrat d'apprentissage

Ancienneté dans le contrat/Âge	18 / 20 ans	21 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	41 %	53 %
2 <sup>ème</sup> année	49 %	61 %
3 <sup>ème</sup> année	65 %	78 %

**Au 01/01/2017 : Smic mensuel brut 1480,27 €**

Le salaire de l'apprenti est exonéré des charges salariales

⇒ **Salaire net = salaire brut**

### **Exemple :**

Apprenti de 21 ans en Licence Professionnelle (considéré comme une 2<sup>ème</sup> année)  
61 % du Smic = 902,96 €

⇒ **Son salaire net sera donc égal à 902,96 €**

## Contrat de professionnalisation

Qualification / Age	De 16 à 20 ans	De 21 à 25 ans
Formation initiale Inférieure au bac pro ou titres professionnels	55 %	70 %
Formation initiale supérieure ou égale au bac pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 %	80 %

**Au 01/01/2017 : Smic mensuel brut 1480,27 €**

Le salaire d'un contrat de professionnalisation n'est pas exonéré des charges salariales (environ 22 % de charges).

⇒ **Salaire net = 78 % du brut**

### **Exemple :**

Etudiant de 21 ans en Licence Professionnelle  
80 % du Smic = 1184,21 €

⇒ **Son salaire net sera donc égal à 78% de 1184,21 €, soit environ 923,70 €**